



Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Les lundis & jeudis de 16h30 à 19h00



03.44.82.24.16



lemontsaintadrien@wanadoo.fr

<http://www.lemontsaintadrien.fr>



N° 1

Le 23
Janvier
2026

BULLETIN MUNICIPAL

Le Mont Saint Adrien



La salle des 3 villages a accueilli la cérémonie des voeux du Mont Saint Adrien le vendredi 16 janvier 2026.

Toute l'équipe Municipale vous souhaite ses meilleurs vœux.

Info de l'INSEE

Suite au dernier recensement 2025 de l'Insee sur notre commune, Le Mont Saint Adrien fait apparaître 675 habitants. Plus d'information sur le site de la Mairie [lemontsaintadrien.fr](http://www.lemontsaintadrien.fr)



RAPPEL : Location logement communal



La commune possède une maison avec jardin, située 18 chemin de Saint Germain, de 87m² et 6 pièces principales, disponible à la location. Le montant du loyer est de 950€ hors charges.

Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Info de la Mairie concernant le stationnement de vos véhicules

Nous sommes régulièrement saisis en Mairie de demandes relatives à la gêne créée par le stationnement de vos véhicules. Nous souhaitons donc rappeler à chacun qu'il ne doit pas durablement stationner son véhicule sur le domaine public, quand bien même ce véhicule serait stationné sur le trottoir ou sur le parking devant sa propriété.

En effet, le règlement du plan local d'urbanisme qui réglemente chacune des constructions de la commune prévoit 1 place de stationnement par tranche de 60 m² de plancher hors œuvre nette de construction avec au minimum 2 places par logement. En conséquence, le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions et installations doit être assuré en dehors des voies publiques.

Seul le respect de cette règle permet de laisser les voies publiques parfaitement libres pour le passage des véhicules d'urgence ou des prestataires de service public, qui oeuvrent pour la sécurité et le confort de chacun.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette règle de bien vivre ensemble, dans l'intérêt de tous, mais également pour votre intérêt propre.

Sommaire

Page 1

- * Vœux de l'équipe municipale pour 2026
- * Info de l'INSEE
- * Location logement communal (RAPPEL)
- * Info de la Mairie concernant le stationnement de vos véhicules sur le domaine public.

Page 2 & 3

- * Info élections municipales 2026 :
 - à l'usage des candidats
 - à l'usage des électeurs
- * Info du Préfet de l'Oise

Page 4

- * Info du Chœur du Mont
- * Info de la Médiathèque
- * Info et reprise du Ciné rural
- * Info des P'tis Curieux

ANNEXE

Info du GROUPE SACPA

Prestataire de service

fourrière animale sur la commune



1 - Réunions d'information organisées par la Préfecture

Dans la perspective du prochain renouvellement des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2026, j'ai souhaité que tous les candidats, qu'ils soient déjà élus ou qu'ils envisagent pour la première fois de s'engager dans un mandat municipal, disposent de toutes les informations utiles sur l'organisation de ces prochaines élections et sur les modalités de candidature.

À cette fin, j'ai demandé à mes services d'animer des réunions, dont vous trouverez ci-après le calendrier, et dont je souhaite qu'elles puissent être ouvertes à la fois aux élus sortants et aux candidats potentiels, ce quelle que soit leur commune de résidence.

Lieux et dates des réunions :



DATES	COMMUNES	SALLES	HEURES
26 JANVIER 2026	SENLIS	Salle de l'Obélisque 4 route de Creil 60300 SENLIS	18 H - 20 H
27 JANVIER 2026	CLERMONT	Salle POMMERY 118 Avenue des déportés 60600 CLERMONT	18 H - 20 H
28 JANVIER 2026	BEAUVAIS	CCI OISE 18 rue d'Allonne 60000 BEAUVAIS	18 H - 20 H
29 JANVIER 2026	RIBECOURT- DRESLINCOURT	Salle Maurice BATICLE 391 rue du paradis 60170 RIBECOURT- DRESLINCOURT	18 H - 20 H

2 - Dates de dépôt des candidatures en Préfecture : arrêté du Préfet

ARTICLE 1^{er}: Le dépôt d'une candidature est obligatoire pour tous les candidats aux élections municipales et communautaires qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Les déclarations de candidatures prévues à l'article L. 255-4 du code électoral sont reçues, pour le premier tour, du lundi 9 février au jeudi 26 février 2026 comme suit :

Arrondissement	Lieu	Horaires
Beauvais	Préfecture de l'Oise 1, place de la préfecture 60000 BEAUVAIS	Du lundi au vendredi : 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (jusqu'à 18h00 le jeudi 26 février) Les samedis 14 et 21 février : 09h00 à 16h00
Clermont	Sous-préfecture de Clermont 6, rue Georges Fleury 60600 CLERMONT	Du lundi au vendredi : 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (jusqu'à 18h00 le jeudi 26 février) Les samedis 14 et 21 février : 09h00 à 16h00
Compiègne	Sous-préfecture de Compiègne 21, rue Eugène Jacquet 60200 COMPIÈGNE	Du lundi au vendredi : 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (jusqu'à 18h00 le jeudi 26 février) Les samedis 14 et 21 février : 09h00 à 16h00
Senlis	Sous-préfecture de Senlis 3, Place Gérard de Nerval 60300 SENLIS	Du lundi au vendredi : 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (jusqu'à 18h00 le jeudi 26 février) Les samedis 14 et 21 février : 09h00 à 16h00

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ELECTORALES

Date limite d'inscription en ligne le 4 février - Date limite d'inscription au format papier en Mairie le 6 février



Le mode de scrutin change



Scrutin paritaire

Le scrutin est désormais un scrutin de **liste paritaire** (alternance femme/homme). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.



Listes Incomplètes possibles

Les listes peuvent comporter **au maximum deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.**

Ce qui ne change pas

Il n'est **pas obligatoire** de présenter une pièce d'identité au moment du vote.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de votre commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.



Fin du panachage

Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.

Pour en savoir plus



RAPPEL

FIN DU PANACHAGE

IMPOSSIBILITÉ DE RAYER OU DE RAJOUTER DES NOMS SUR LE BULLETIN DE VOTE,
AINSII QUE DE MODIFIER L'ORDRE DES CANDIDATS





Samedi 17 janvier, des choristes ont passé une audition pour participer à un futur spectacle,
mis en scène par notre cheffe de chœur.
Rendez-vous en 2027 !!!!

Info de la médiathèque

Votre médiathèque est ouverte le lundi et jeudi de 16H30 à 18H30.

Rappel pour contacter la médiathèque :

bib.montstadien@yahoo.fr

L'équipe de la médiathèque Dominique, Elisabeth & Isabelle reste à votre écoute.



Info et reprise du Ciné rural



Salle Polyvalente
des 3 Villages
la Mont Saint Aignan + Sognies + Ronville en Beauce

SAVIGNIES
Mercredi 11 FEVRIER
20 h 30



LA PIRE MÈRE AU MONDE

1h30 | Comédie | de Pierre Mazingarbe

Tarifs :

5€ tarif plein

4€ moins de 16 ans / carte de soutien



Plus d'informations : 03 44 48 37 30

contact@cineural60.com

www.cineural60.com



Info des P'tis Curieux

32



Les P'tis Curieux
Association des parents d'élèves

LOTO

Dimanche 8 février 2026

Ouverture des portes à 12h

Début des jeux à 14h

Salle des Fêtes des 3 villages à Savignies

Animé par Jean-Christophe et Ludovic

1 carton : 3€ - 5 cartons : 13€ - 10 cartons + 1 offert : 25€
+ carton spécial

Buvette - Petite restauration - Crêpes

Carton final à 500€

Caddie de courses à gagner

Nombreux Lots et

Cartes cadeaux

À REMPORTER !

Infos et réservation au 06.19.13.01.72 ou
association.leptiscurieux@gmail.com

16
31

47

41

12

24



GROUPE SACPA

Votre centre animalier

55, rue de la Cavée aux Pierres

60000 - Beauvais

beauvais@sacpa.fr / 03 44 08 42 85

Horaires d'ouverture au public :

Sur rendez-vous

Lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de

14h à 17h30 et le samedi de 10h à 12h

Restitution de votre animal

Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2026

Forfait fourrière	111,00€*
Identification puce électronique	87,00€
Animal décédé sur la voie publique	73,00€

Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :

Pour un animal mordeur ou griffeur	100,00€
Vaccin rage + passeport	53,00€



Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

*Au-delà du 8^{ème} jour ouvré et franc, supplément de 13€ TTC pour les chats et 22€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).

Si votre animal a bénéficié de soins particuliers au cours de son séjour, ces frais vous seront refacturés.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, nous pouvons réacheminer votre animal.

Veuillez prendre contact avec votre centre animalier.

VigiPets.fr

Animal perdu, trouvé ?
Déclarez-le sur VigiPets.fr



1 animal est perdu toutes les 10 minutes...
Ayons tous ensemble le réflexe VigiPets !

@VigiPets

Législation

Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une association de protection animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 45 000€ et de 3 ans d'emprisonnement.

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.